

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ**LES PRIX ÉTUDIANTS DE L'ARC ET LES MENTIONS RELÈVE ÉTOILE :
POUR SALUER LA RECHERCHE FAITE PAR DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL**

Montréal, le 24 mars 2025. — [L'Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) encourage les étudiantes et étudiants du réseau collégial du Québec et de la francophonie canadienne qui souhaitent participer à ses Prix étudiants à transmettre leur dossier de candidature d'ici le 14 avril 2025. Le premier prix est une bourse de 1 500 \$; le deuxième, une bourse de 1 250 \$; le troisième, une bourse de 1 000 \$. De plus, l'ARC offre la possibilité à chaque étudiante ou étudiant résidents du Québec ayant soumis une candidature pour les Prix étudiants de l'ARC de recevoir une mention Relève étoile, qui s'accompagne d'un prix de 1 000 \$.

Les [Prix étudiants de l'ARC](#) visent à valoriser la participation des étudiantes et des étudiants à des activités de formation à la recherche menées au sein des établissements d'enseignement collégial, publics ou privés, dans l'ensemble des programmes et des disciplines. Toute recherche effectuée à l'intérieur de l'un de ces établissements alors que les candidates et candidats sont inscrits dans un programme d'études collégiales est admissible, et ce, quel que soit le secteur de recherche de l'élève : société et culture, santé, ou nature et technologies, voire qu'il s'agisse d'un projet intersectoriel. En ce qui concerne les mentions Relève étoile, la candidature d'une étudiante québécoise ou d'un étudiant québécois inscrits dans un établissement hors-Québec est aussi admissible dans la mesure où cette personne fournit une preuve de résidence au Québec. Cette année, pour la première fois, quatre mentions au lieu de trois seront remises. En effet, les étudiantes et étudiants ayant un intérêt marqué pour la recherche intersectorielle peuvent solliciter une mention. L'activité de recherche à l'origine de la candidature peut avoir été réalisée individuellement ou en équipe, dans le cadre soit d'un programme d'études collégiales, soit d'un cours ou d'un stage, ou encore, d'une activité parascolaire ou d'un emploi à titre d'auxiliaire de recherche, au cours des années scolaires 2023-2024 ou 2024-2025. Dans tous les cas où une recherche a déjà été soumise aux Prix étudiants sans être récompensée, il est possible de la soumettre une seconde fois.

Le concours comprend deux étapes : la première est l'évaluation des dossiers écrits; la seconde, l'évaluation des communications orales présentées par les étudiantes et étudiants ayant soumis les trois dossiers finalistes. Ces communications auront lieu le 6 mai 2025, lors du colloque [La recherche collégiale, un moteur pour l'action](#), que l'ARC et le Réseau des CCTT – Synchronex tiendront dans le cadre du 92^e Congrès de l'Acfas. L'ARC s'engage à réaliser une affiche scientifique en français pour chacune des trois candidatures, affiche qui sera préparée de concert avec les finalistes. L'Acfas prend en charge les frais d'inscription des finalistes à son congrès, et COOPSCO leur remet des cartes-cadeaux. Les Prix étudiants de l'ARC sont soutenus par le Fonds de recherche du Québec, l'Acfas et COOPSCO.

Les étudiantes et étudiants qui désirent participer au concours peuvent obtenir plus de renseignements en visitant les pages du site web de l'ARC qui sont consacrées aux [Prix étudiants](#).

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

– 30 –

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 299-9568 | arc@cvm.qc.caarc